

ACTION SOCIALE

INFOS

La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH

JUILLET / AOUT 2014

Ministère de l'Intérieur

Secrétariat général / Direction des ressources humaines / Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel

Directrice de la publication : Isabelle Mérignand || Coordination, maquette : Mission Information Animation de l'action sociale || Contact : 01 80 15 41 13 - action.sociale@interieur.gouv.fr

A la Une

10 juin 2014 : assemblée plénière de la Commission nationale d'action sociale (CNAS)

L'assemblée plénière de la Commission nationale d'action sociale (CNAS) du 10 juin 2014 a été ouverte par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

Le ministre a salué les travaux de cette commission qui traduisent l'unité du ministère et qui prennent en compte les spécificités des métiers. Rappelant tout l'intérêt particulier qu'il porte à l'action sociale, le ministre a souhaité que les chantiers engagés soient couronnés de succès, traduisant ainsi de façon concrète la solidarité ministérielle.

Bernard Layes, vice-président de la CNAS, a salué l'investissement des membres des groupes de travail.

Chaque animateur a exposé le bilan d'étape des travaux accomplis au sein du groupe de travail et présenté les orientations pour le second semestre 2014.

Ainsi, en matière de restructuration de l'action sociale ministérielle, les représentants du personnel ont salué l'abondement du secrétariat général de 200 000 € en faveur des budgets déconcentrés d'initiative locale (BDIL). Ils ont exprimé leur satisfaction quant à la tenue de la journée d'information des vice-présidents des CLAS qui s'est déroulée le 20 mai 2014.

La mise en place d'une expérimentation en matière d'aide alimentaire d'urgence dans trois départements à compter du 1^{er} avril 2014, l'adoption du principe d'une programmation pluriannuelle de rénovation et d'amélioration des espaces sociaux de restauration (ESR), ainsi qu'une prochaine expérimentation sur sites de distributeurs automatiques de repas chauds pour les personnels en horaires atypiques, ont été citées.

En matière de logement, les représentants du personnel se sont montrés satisfaits de l'extension depuis le 1^{er} avril 2014 à six grands départements autres que franciliens du prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur (PTZMI). Ils ont également souhaité qu'une étude de faisabilité soit menée dès la rentrée sur l'ouverture de la zone d'achat du PTZMI aux huit départements de la région Île-de-France. Les sujets de l'hébergement d'urgence et de la location-accession feront l'objet de travaux au second semestre 2014.

En matière d'enfance, le succès rencontré par la mise en place en janvier 2014 en Île-de-France du CESU pour les enfants âgés de 6-12 ans a été noté. Concernant le CESU monoparental pour les enfants âgés de 0-12 ans actuellement mis en place en Île-de-France et dans 6 grands départements, les membres du groupe souhaitent désormais travailler sur une éventuelle extension de cette prestation à d'autres départements.



Cette assemblée plénière, riche en échanges fructueux et constructifs, montre l'implication de tous dans l'action sociale pour accompagner tous les agents du ministère dans leur vie professionnelle et personnelle.



Réseaux

Un ancien DRH du ministère forme des CMC en programmation neurolinguistique (PNL)

Les conseillers mobilité carrière (CMC) de la mission reconversion et reclassement professionnel (M2RP) de la DRCPN ont bénéficié depuis janvier 2013 de trois formations/actions en alternance intitulées « Conforter sa pratique de CMC » en développant des compétences de coach à partir d'outils de la programmation neurolinguistique et de la méthode MBTI (outil d'évaluation psychologique déterminant le type psychologique d'un sujet), destinées à renforcer leurs compétences pour un meilleur exercice de leur mission.

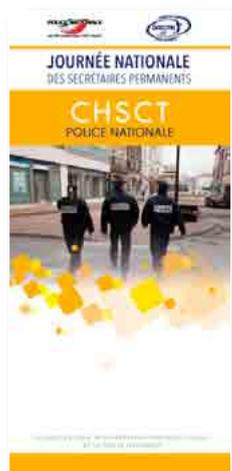
Ces formations ont été assurées par Jeanick Pignol, formateur en « PNL », ancien directeur RH de préfecture, et ancien chef du pôle des acteurs de la formation à la DRH du ministère de l'Intérieur. Désormais consultant, coach et formateur indépendant, (master2 en management, master praticien en programmation neurolinguistique, intervenant pour Nestlé France, l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), le SDIS de l'Allier, animateur d'un club APM (Association Progrès du Management) de 22 chefs d'entreprise...), il a transmis son approche pragmatique centrée sur l'apprentissage individuel et collectif du groupe. Sa connaissance, à la fois de l'environnement administratif (29 ans de management public) et du secteur privé, lui a permis d'ajuster au mieux son intervention aux besoins des CMC, en alternant apports théoriques et pratique opérationnelle de terrain.

Par cette formation complémentaire des autres formations reçues, les CMC développent via la PNL des capacités et un « savoir-être » pour relever les défis importants de leur mission, à savoir :

- conduire des entretiens individuels efficaces en adaptant au mieux leur communication au profil de chaque agent et en suscitant intérêt et motivation par une « écoute active » ;
- développer une communication en mode projet pour donner du sens aux projets individuels de carrière, remotiver, mobiliser, susciter l'écoute, l'attention, en rendant les agents acteurs premiers de leur projet professionnel, et savoir susciter l'intérêt des DRH et recruteurs quant à la diversité des compétences policières ;
- créer et renforcer la cohésion et l'efficacité du réseau des 25 CMC de la M2RP laquelle participe pleinement à la valorisation qualitative de la politique RH de la Police nationale.

Cette approche via la PNL permet aux CMC, en comprenant les différences de modes de fonctionnement de chacun, de faire de ces différences une source de richesse et de complémentarité, tout en identifiant ses propres axes de progression.

Journée nationale des secrétaires permanents des CHSCT de la Police nationale, jeudi 12 juin 2014



La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP) de la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) a organisé le jeudi 12 juin 2014 la première journée nationale des secrétaires permanents des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Police nationale.

Après avoir été accueillis par Michel Rouzeau, DRCPN, les secrétaires permanents ont été invités à partager informations et retour d'expériences dans les domaines de la préservation de la santé et des conditions de travail des policiers.

La matinée fut ainsi consacrée à la présentation de la politique publique nationale de prévention des risques psychosociaux pour 2014 et ses incidences sur la future architecture des CHSCT de la Police nationale, qui comptera 8 catégories de CHSCT au lieu de 5, et dont le nombre de représentants du personnel s'échelonne de 3 à 9 représentants titulaires au lieu de 5 à 9 actuellement.



Les CMC en formation PNL au CRF de Draveil
Juin 2014

POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site Intranet de la DRCPN / Rubrique : action sociale

• <http://actionsociale.mi>



Après un échange sur les prérogatives des CHSCT et le rôle pivot des secrétaires permanents, une large information leur a été communiquée sur l'actualité en matière de prévention des risques psychosociaux. Outre un point sur le déploiement des cellules de veille, des pôles de vigilance et de prévention du suicide, ainsi que sur la mise en place des enquêtes environnementales, les objectifs du Guide Santé Police leur ont été présentés.

L'après-midi a été consacré à des échanges entre les participants sous forme d'ateliers, organisés sur le fondement d'un questionnaire pré rempli par les participants, et à l'issue desquels la restitution à l'administration a permis de pointer questionnements complémentaires ou attentes diverses.

Cette journée nationale aura été l'occasion d'offrir à chaque secrétaire permanent un espace pour l'échange d'informations, la communication sur le retour d'expérience. Les témoignages de satisfaction enregistrés à l'issue laissent augurer de la tenue d'une nouvelle journée, début 2015.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site Intranet de la DRCPN / Rubrique : action sociale

• <http://actionsociale.mi>

Actualité du ministère

Handicap : Le taux légal d'emploi de 6 % est atteint pour la 2^{ème} année consécutive

Le ministère de l'Intérieur est engagé, depuis de nombreuses années, dans une politique volontariste en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il compte parmi les ministères ayant le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi parmi les plus élevés.

A l'issue du recensement mené début 2014 sur les effectifs présents au 1^{er} janvier 2013, le taux d'emploi du ministère s'élève à 6,13 %, après intégration des dépenses en faveur du handicap et auprès des établissements du secteur protégé (converties en équivalent emploi). C'est la 2^{ème} année consécutive que le taux d'emploi légal (6 %) est atteint. L'an dernier, ce taux s'élevait à 6,01 %.

Le ministère n'a donc pas eu, en 2013 et 2014, de contribution à acquitter au FIPHFP (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) dans la fonction publique.

Désormais, le ministère de l'Intérieur compte 10 528 agents en situation de handicap et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, toutes filières confondues. L'objectif du ministère est de maintenir ce taux, dans les années à venir. L'effort de recrutement des travailleurs en situation de handicap devra se poursuivre.

Quelques chiffres

Evolution du taux de BOE au ministère de l'Intérieur (situation au 1^{er} janvier)



Taux d'emploi (après intégration des dépenses en faveur du handicap) par périmètre



Chaque année, le ministère de l'Intérieur effectue le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), employés dans ses services, en vue de la déclaration annuelle à faire au FIPHFP, géré par la Caisse des dépôts et consignations. Les employeurs publics dont le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est inférieur à 6 % doivent acquitter une contribution au FIPHFP. Ce dispositif a été instauré par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en vue de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés.

POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site Intranet de l'action sociale / Rubrique handicap

• <http://actionsociale.interieur.mi/>

Le bilan de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel 2013 est paru !

Le bilan de l'action sociale 2013 est l'occasion de rappeler l'importance des politiques sociales et de l'accompagnement du personnel au sein du ministère de l'Intérieur. Dans un contexte budgétaire contraint, l'effort en la matière a été maintenu. De même, l'unité de l'action sociale ministérielle a été encore renforcée par l'affirmation du positionnement du service social et par la validation d'un nouveau logiciel d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels – DUERMI2 – applicable dans tous les périmètres. Le maillage dense reposant sur l'échelon déconcentré départemental avec des réseaux de professionnels de soutien dynamiques a également été conforté avec un taux de vacance faible malgré les difficultés à recruter dans certains secteurs sous tension. L'implication des femmes et des hommes au service de l'action sociale n'a pas faibli. L'organisation de séminaires et de journées thématiques a permis de consolider nos réseaux. Cette année aura été particulièrement riche et dense en réalisations et projets grâce à un travail fructueux basé sur la concertation et le dialogue. Le bilan est en cours de diffusion et consultable en ligne sur le site Intranet de l'action sociale. Nouveauté : une version dynamique vous est également proposée.



POUR EN SAVOIR PLUS

- >> Le site Intranet de l'action sociale
- <http://actionsociale.interieur.mi>
- [Bilan de l'action sociale 2013](#)
- [Version dynamique](#)

70^{ème} anniversaire du débarquement : mobilisation du ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur a été fortement mobilisé afin d'assurer la sécurité du 70^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.

Retrouvez toutes les actualités relatives à l'évènement en consultant l'espace dédié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez également consulter en images sur Storify le déroulé du dispositif déployé sur cet évènement par les services du ministère de l'Intérieur.



POUR EN SAVOIR PLUS

- >> Le site du ministère de l'Intérieur
- <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/70eme-anniversaire-du-debarquement>
- https://storify.com/Place_Beauvau/dday70

Vie pratique

Se baigner en toute sécurité

Autre danger de l'été : les noyades

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2012, 1 235 noyades accidentelles ont été recensées en France, dont 496 mortelles - 27 concernaient des enfants de moins de 5 ans et 145 des personnes de plus de 65 ans. L'Inpes diffuse une [brochure](#) « Se baigner sans danger ! » et une [affiche](#) « 3 réflexes pour se baigner sans danger ».

Ces deux nouveaux supports rappellent les réflexes à adopter pour éviter tout accident : la surveillance des enfants, la prise en compte de sa forme physique, le respect des zones de baignade autorisées ou encore l'apprentissage de la nage.

Des conseils spécifiques pour la baignade en piscine sont disponibles sur le site prevention-maison.fr dans la rubrique « La piscine ».



POUR EN SAVOIR PLUS

- >> Le site « prévention-maison.fr »
- <http://www.prevention-maison.fr/>
- >> Le site de l'INPES
- <http://www.inpes.sante.fr/>

Dégâts suite à des intempéries : quelle prise en charge de votre assurance ?

À la suite d'intempéries, vous avez subi des dégâts et vous voulez déclarer le sinistre. Dans quels cas, peut-on parler de catastrophe naturelle ?

Service-public.fr vous propose une fiche récapitulative concernant l'[assurance et les catastrophes naturelles](#).

Un assureur ne prend en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle que sous certaines conditions :

- garantie contre ce type de sinistre,
- reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

En cas de souscription d'une assurance « multirisques habitation », vous êtes automatiquement couvert contre les dégâts provoqués par une catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...).

Vous devez fournir à votre assureur un descriptif des dommages subis précisant leur nature et une liste chiffrée de tous les objets perdus ou endommagés accompagnée de tout type de documents permettant d'attester de l'existence et de la valeur des biens (factures, photographies, par exemples).

Vous serez indemnisé pour les biens couverts par votre contrat dans la limite des plafonds de garantie.

Sauf clauses plus favorables incluses dans le contrat, l'indemnisation sera effective dans un délai de trois mois à compter de la date de remise de l'état estimatif des biens endommagés ou de l'arrêté de catastrophe naturelle.

Sources : [service-public.fr](#)



POUR EN SAVOIR PLUS

>> La fiche récapitulative

- <http://vosdroits.service-public.fr/>

Santé et sécurité au travail : tout savoir sur www.travailler-mieux.gouv.fr

Troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, agents chimiques, bruit... De l'atelier de production aux lieux de stockage, dans les bureaux ou les magasins, le site propose aux salariés de mieux connaître les différents outils de prévention des risques professionnels. Dans une entreprise virtuelle, des exemples animés montrent les situations à risques les plus courantes et donnent pour chacune d'elles des solutions aux problèmes rencontrés.



Le site présente également un certain nombre d'accès à des fiches pratiques portant sur les :

- métiers et activités (agent de propreté, aide à domicile, carreur, conducteur d'engins, peintre, secrétaire, téléopérateur...),
- dangers et risques (amiante, bruit, chutes, températures extrêmes, travail répétitif, sur écran ou encore de nuit...),
- mesures et moyens de prévention (défibrillateur cardiaque, gants, masques de protection, ventilation...).

Un espace, réservé aux membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), permet enfin de laisser en ligne des témoignages et de diffuser les bonnes pratiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

- www.travailler-mieux.gouv.fr

>> 11^{ème} semaine pour la qualité de vie au travail

- www.qualitedevieautravail.org

>> Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

- <http://www.anact.fr/web>

>> Le site Intranet de l'action sociale/Rubrique Santé et sécurité au travail

- <http://actionsociale.mi>

Santé

Episodes de chaleur : ouverture de la plateforme téléphonique « canicule info service »

La plateforme téléphonique « canicule info service » vient d'ouvrir.

Elle est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

En cas de canicule, quelles sont les recommandations ?

- protéger son habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...),
- se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...).

Les signaux d'alerte à connaître : bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense... et si besoin, les numéros d'urgence à contacter :

- **le 15** (Samu) • **le 18** (Pompiers) • **le 112** (numéro d'urgence unique européen).

Information sur les addictions à la préfecture de Meurthe-et-Moselle

Au sein de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le service d'action sociale assure au niveau départemental les missions d'action sociale définies au plan national ; ainsi il recherche l'amélioration des conditions morales et matérielles des personnels en activité ou retraités et de leur famille. Il a à ce titre un rôle d'animation socioculturelle, gère le contingent de logements réservé aux fonctionnaires, réserve des places en crèche, et s'attache à répondre aux attentes des agents. Plusieurs actions de sensibilisation sur divers sujets comme la nutrition, les prêts bancaires, les économies d'énergies ont été mises en place et l'an dernier, une information sur le don d'organes a été organisée.

Pour cette année, ayant constaté que beaucoup de fonctionnaires étaient parents d'adolescents, il a semblé intéressant de proposer des séances d'information sur les différentes addictions (alcool, drogue, jeux, internet, portable etc...). Ces séances interactives, accueillant à chaque fois une vingtaine de personnes, avaient pour objectif de répondre aux questions des agents :

- A quel moment sommes-nous dans la dépendance ?
- Que faire en présence d'une personne souffrant d'addiction ?
- Comment réagir et agir ?
- Comment ne pas se sentir coupable si nous sommes confrontés de près à une personne présentant un comportement addictif, alourdi par le regard pesant de la société.

Chacun peut être un jour concerné par des comportements addictifs, induit par notre mode de vie, qui nous expose à des difficultés personnelles, professionnelles ou sociales. Les actions de prévention menées auprès des jeunes et de leurs parents les aideront à faire face aujourd'hui et demain aux enjeux nouveaux qui les attendent. Animées par Hervé Bastien, policier formateur antidrogue et détaché à l'association nationale d'action sociale (ANAS), ces séances ont obtenu un vif succès. D'autres réunions sont prévues à la rentrée.

Parution du livre « Addiction !!! » de Gilbert Eveno

Gilbert Eveno, responsable des réseaux ANAS écoute-toximanie et ANAS APEL a écrit un livre bouleversant, témoignage de ses 30 ans vécus aux côtés des dépendants aux addictions et de leurs familles.

N'hésitez pas à découvrir cet ouvrage sur le site national de l'ANAS.

L'intégralité des droits d'auteurs est reversée à l'ANAS.



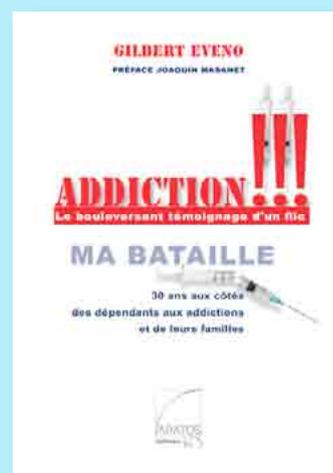
POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé

- <http://www.sante.gouv.fr/>

>> Le site Intranet de l'action sociale/Rubrique Actualités

- <http://actionsociale.mi/>



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site de l'association nationale de l'action sociale (ANAS)

- <http://www.anas.asso.fr/>

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Chef de SDAS : Hervé Froment

Tél. : 03 83 34 22 67

Etablissement Français du Sang (EFS) : Campagne été 2014

Cet été, je donne mon sang !

La campagne de l'EFS-IdF été 2014 a démarré depuis le 1^{er} juillet et s'achève fin août.

L'été : une période attendue avec impatience pour bon nombre d'entre nous. Synonyme de soleil, de détente, mais aussi de départ...

En effet, les donateurs désertent la capitale, les collectes en entreprise sont rares en raison d'un effectif réduit et les établissements scolaires fermés. Autant de raisons qui font baisser les stocks en poches de sang.

Or, dans les hôpitaux et les cliniques, la consommation en produits sanguins ne faiblit pas. Les malades sont toujours aussi nombreux en juillet et en août. Chaque jour, 1 700 dons sont nécessaires dans notre région pour subvenir aux besoins des malades en produits sanguins. En donnant votre sang, vous participez par exemple au rétablissement des malades atteints de cancer et soignez des personnes souffrant de la drépanocytose. Aussi, pour éviter une tension sur les stocks durant cette période estivale, l'Etablissement Français du Sang-IdF demande aux franciliens de rester mobiliser.

En vacances aussi, je donne mon sang. Cet été, sauvons des vies !

Vous voulez donner, il y a forcément une collecte de sang proche de vous !

En Île-de-France, vous pouvez donner votre sang dans l'un des 21 sites fixes franciliens, dans l'une des collectes mobiles, dans votre commune ou ville avoisinante, au sein de votre entreprise ou dans l'un des chapiteaux installé par l'EFS. Pour savoir où donner votre sang www.dondusang.net / Rubrique «Où donner». L'EFS met à disposition des informations pédagogiques et des supports de communication à télécharger liés à la campagne Eté sur leur site.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site de l'Etablissement Français du Sang / Rubrique «Où donner»

- <http://www.dondusang.net/>
- [Kit de communication campagne été 2014](#)
- [Affiche de la campagne été 2014](#)

Retraite

« Précisions » sur l'article « Passer sa retraite à l'étranger » paru dans la lettre du mois de juin.

Quelle couverture santé ?

Dans la lettre du mois de juin, le dossier « Passer sa retraite à l'étranger », indique : « avant leur départ, les retraités qui suivent un traitement médical peuvent se faire délivrer leurs médicaments à l'avance, à condition d'avoir l'accord de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) ». Les fonctionnaires bénéficiant d'un régime de protection sociale particulier doivent contacter leur centre spécifique de sécurité sociale et non la CPAM.

Loisirs

Chèques-vacances au bénéfice des agents de l'État : une nouvelle circulaire est parue

Nouveauté : les agents de moins de 30 ans bénéficient désormais d'une bonification de l'épargne au taux de 35 %.

Cette circulaire comporte en annexes les barèmes relatifs à la bonification de l'épargne et au montant de l'épargne mensuelle.

Les conditions d'attribution de la prestation interministérielle d'action sociale Chèque-vacances au profit des agents actifs et retraités de l'État sont précisées dans une circulaire du 22 avril 2014.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site ANCV

- <https://boutique-en-ligne.ancv.com/>
- [Circulaire du 22 avril 2014](#)

Partenariat MGP - M Vacances

Union d'économie sociale dirigée intégralement par des organisations de l'économie sociale et solidaire, M Vacances a concocté des séjours à prix spécialement étudiés pour permettre à tous de s'évader de leur quotidien. Mer, montagne ou campagne, loin ou près de chez



vous : M Vacances vous réserve des offres exclusives si vous êtes adhérents de la Mutuelle Générale de la Police. Pour bénéficier de ces tarifs mutualistes, allez sur le site M Vacances ou contactez le **04 68 37 87 87**.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site M Vacances
• mvacances.com

Attention rectificatif Louvre Hôtels !

En France, Louvre Hôtels propose des remises dans ses chaînes d'hôtels Kyriad (Prestige, Kyriad) et Campanile :

- **10 % de réduction** sur le tarif de la chambre (hors petit déjeuner). Non cumulable avec d'autres réductions.
- **49 €** (Campanile/Kyriad) ou **65 €** (Kyriad Prestige) la chambre : week-end, jours fériés et veille de jours fériés pendant les vacances scolaires françaises (hors petit déjeuner).

Ces tarifs ne sont valables qu'en France.

Réservation :

- Par téléphone en contactant la réservation centrale au **01 73 21 98 21**.
- Par internet sur <http://webbooking.louvre-hotels.fr/> dans l'onglet « professionnels » en indiquant l'identifiant : **MINISTERE DE INTERIEUR** et le mot de passe : **5121011**.

Les tarifs promotionnels sont identifiables grâce au picto « **offres partenaires** ».



Du côté de la FJM

La FJM propose à vos enfants de 4 à 22 ans des séjours pour les vacances de la Toussaint 2014. Les inscriptions ont débuté le jeudi 26 juin 2014. Vous pouvez réserver par téléphone au 01 53 69 28 58/59/60 ou consulter le site de la fondation Jean Moulin.



Disney

Nouveau depuis la fin juin, un lien Disney spécial CE a été créé sur le site de la **fondation Jean Moulin** ouvert à tous les agents du ministère de l'Intérieur : police, gendarmerie et retraités.

Vous retrouvez toutes les offres Disney et réservez directement sur le site de la FJM. Identifiant : **MINT** et mot de passe : **MINT**.

Rappel : la billetterie Disney est toujours accessible sur le site Intranet de l'action sociale.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site Internet de la FJM/Rubrique Loisirs/Jeunes
• <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Réservation en ligne sur la billetterie Disney :

- offres exclusives réservées pour les CE uniquement,
- pas de délai d'attente,
- ce sont des e-tickets à imprimer,
- billet actif 1 heure après l'achat,
- non échangeable / non remboursable,
- obligatoirement nominatif,
- paiement via une carte bleue.

POUR EN SAVOIR PLUS

>> Billetterie en ligne sur le site Internet de la fondation Jean Moulin
• <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>
>> Billetterie en ligne sur le site Intranet de l'action sociale/Rubrique : Loisirs/Les offres Disney
• <http://actionsociale.mi/>

Offre sport : les Cercles de la Forme

Offre sport des Cercles de la Forme, disponible pour les agents en activité ou en retraite, ainsi que leurs ayants droit.

« **Promo été 2014** » : 13^{ème} mois offert ou un an de coaching diététique en validant votre contre-marque auprès de l'un des 15 clubs.

Modalités de retrait de la contre-marque auprès du service Loisirs de la fondation Jean Moulin.

Formule Vitalité : **350 € Offre valable jusqu'au 31 juillet 2014 inclus !**

Renseignement sur le site Internet de la FJM / Rubrique Sport ou auprès de Christophe Rondet au **01 53 69 28 60**.



POUR EN SAVOIR PLUS

>> Le site Internet de la fondation Jean Moulin
• <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/sport>

Départs de la SDASAP / DRCPN



Virginie KLEIN, a quitté depuis le 1^{er} juin 2014 ses fonctions de psychologue au sein du SSPO pour rejoindre les services de la préfecture de Police de Paris.



Après un concours réussi du ministère du Budget, **Grégory LEGARES** a quitté le 6 juin 2014 ses fonctions d'accueil des demandeurs de logement (téléphonique et RV) au sein de la section « réservation et attributions des logements » du bureau de l'accompagnement social.

L'équipe de la rédaction de la lettre d'information de l'action sociale vous souhaite de bonnes vacances.



Prochaine parution à la rentrée en septembre...